

## Plus de la moitié des provinces et territoires canadiens lacunaires en matière de dépistage auditif chez le nourrisson

*Une fiche de rendement rendue publique aujourd'hui par Orthophonie et Audiologie Canada souligne l'importance d'améliorer les programmes à l'échelle du pays.*

**OTTAWA (ONTARIO), le 25 mars 2014** — Nettement insuffisants : trop de provinces et de territoires n'ont toujours pas instauré des programmes adéquats pour dépister les pertes auditives chez les bébés et pour surveiller la présence de problèmes d'audition chez les enfants, affirme Orthophonie et Audiologie Canada (OAC).

Une fiche de rendement diffusée aujourd'hui par OAC et l'Académie canadienne d'audiologie, et appuyée par les Élans et Pourpre royale du Canada, la Société canadienne de pédiatrie et VOICE for Hearing Impaired Children, révèle qu'un trop grand nombre de bébés au Canada ne font pas l'objet d'un dépistage auditif à la naissance. De plus, beaucoup de provinces et de territoires n'ont pas de programmes adéquats en vigueur pour appuyer et surveiller les enfants à long terme.

« Le dépistage auditif initial du nourrisson ne constitue vraiment qu'une première étape. Il s'agit d'une étape très importante, mais seulement la première d'un long processus, a affirmé D<sup>re</sup> Roula Baali, audiologiste et membre du conseil d'administration d'OAC. Lorsque nous parlons de détection et de traitement de l'audition précoces, nous parlons réellement d'une vaste stratégie permettant non seulement de dépister les pertes d'audition à la naissance, mais également d'offrir des évaluations et programmes de traitement et d'intervention opportuns aux enfants qui ont des problèmes d'audition et de surveillance de ceux qui n'en ont pas. »

La nouvelle fiche de rendement est un instantané pancanadien et, fait étonnant, elle **classe plus de la moitié des provinces et des territoires du Canada comme insuffisants dans au moins une des deux catégories** étudiées : la couverture et la qualité. Seule la Colombie-Britannique obtient un excellent classement dans les deux.

« Bien que nous félicitons les provinces et territoires qui ont pris des mesures au cours des dernières années pour mettre en œuvre des programmes, il reste encore beaucoup à faire, a précisé D<sup>re</sup> Baali. Nous devons en arriver à un point où chaque enfant au Canada a accès à d'excellents services, peu importe son lieu de résidence ».

La perte auditive permanente chez les enfants a été décrite par certains experts comme une urgence neurologique. Des études montrent que des périodes prolongées de privation auditive peuvent avoir une grande incidence sur le développement cérébral global de l'enfant.

« La perte auditive mine la compréhension et l'utilisation du langage chez l'enfant. Elle peut également nuire à son développement cognitif, social, émotionnel, scolaire et communicationnel. Le plus tôt nous pouvons déceler un problème d'audition, meilleures seront ses chances de s'améliorer et de réussir plus tard dans la vie, a expliqué D<sup>re</sup> Baali.



OAC est d'avis qu'il s'agit d'une question d'intérêt national et demande au gouvernement fédéral d'assumer un rôle de leadership dans le dossier. « Nous souhaitons que le gouvernement fédéral fasse équipe avec les provinces et les territoires pour dépasser le simple statu quo », a indiqué D<sup>re</sup> Baali. « À l'heure actuelle, il existe beaucoup trop de variabilité — nous avons des provinces comme la Colombie-Britannique et l'Ontario qui ont un très bon rendement, et d'autres provinces où on note une absence de programme à l'échelle de la province. De plus, il y a trop de provinces et de territoires dont les programmes sont tout simplement insuffisants. Chacun devrait chercher à obtenir un classement excellent. Nous savons ce qu'il faut faire, nous connaissons les mesures que nous devons prendre... il ne nous reste plus qu'à en faire une priorité. »

---

*Nous sommes **Orthophonie et Audiologie Canada (OAC)**, une organisation à base de membres qui appuie, promeut et élève les professions de nos membres. Nous sommes la seule organisation nationale qui appuie et représente vivement les orthophonistes, les audiologistes et le personnel de soutien, inclusivement. Visitez OAC à [www.oac-sac.ca](http://www.oac-sac.ca) pour en apprendre davantage sur nous.*

**Demandes de renseignements des médias :**

Andrew Stewart, Affaires publiques d'OAC  
Téléphone : 613-233-8906 | Cellulaire : 613-858-2508  
Courriel : [publicaffairs@sac-oac.ca](mailto:publicaffairs@sac-oac.ca)